discuter avec le gouvernement impérial la position de l'Amérique Britannique du Nord, surtout relativement à l'état actuel des affaires en Canada, dont la population qui forme les quatre cinquièmes de celle de l'Amérique Britannique du Nord, est favorable à la confédération, tandis que le Nouveau-Brunswick, avec une population de deux cents et quelques mille ames, y est opposé. En discutant la question avec les conseillers de 8a Majesté, nous entrerons probablement dans la considération de tout ce qui s'y rattache; mais il m'est parfaitement im-Possible de dire quelle pourra être la nature de ces discussions, ou à quoi elles conduiront on ne conduiront pas. Elles peuvent nous faire arriver à des conclusions, mais pas un homme ne peut dire quelles seront ces con-Nous ne pouvons pas dire à quelles conclusions en arrivera le gouvernement impérial. (Ecoutes! écoutes!)

L'Hon. M. HOLTON-Je remercie l'hon. monsieur de sa réponse courtoise. Je pense qu'en somme c'est une réponse satisfaisante, Parce qu'elle implique évidemment ceci :que sans le concours des provinces d'en-bas Cette mesure ne pourra pas être réalisée. C'est là clairement ce qu'elle veut dire. Nous savons bien que nous n'aurons pas le concours des provinces d'en-bas, et par conequent il est absurde de demander à la chambre de voter une mesure que les hon. messieurs eux-mêmes ont déclaré, les uns après les autres durant ce débat, être une mesure imparfaite,—une mesure de compromis, non pas une mesure comme celle Qu'ils désiraient et espéraient, sous plusieurs rapports, mais une mesure qu'ils avaient acceptée afin d'engager les provinces d'enbas by devenir parties. Kh bien | je demande si la chambre devrait être appelée à voter en faveur des dispositions inacceptables et condamnables de ce projet, lorsqu'il n'y a plus aucune raison pour elle de donner ce vote, lorsqu'il est admis que les provinces d'en bas, à l'instance desquelles ces dispositions y ont été introduites, n'y Veulent pas consentir et ne peuvent pas y être forcées? (Ecoutes!) Le président du conseil a dit à Toronto, lors du banquet qui y a eu lieu dernièrement, qu'il était entièrement oppose à la constitution du nouveau conseil législatif, et qu'il l'avait combattue dans la conference. Nous savons aussi que cette Partie de la mesure est très inacceptable à tous oeux que l'on a pu appeler les membres du parti libéral,—mais le président du conseil a détruit ce parti, et il n'est peut-être pas juste d'en parler encore comme étant le parti libéral; on ne doit plus les reconnaître maintenant que comme ceux qui se rangesient autrefois, dans le Haut et le Bas-Canada, sous la bannière du parti libéral. L'hon, président du conseil a dit que comme représentant à la conférence le parti libéral du Haut-Canada,-le parti libéral du Bas-Canada n'ayant été aucunement représenté dans la conférence, -- comme représentant le parti libéral du Haut-Canada, le parti de cette section qui est en grande majorité dans cette chambre,-il était opposé à cette partie du projet-laquelle est aussi inacceptable à une grande majorité de cette chambre qu'à l'hon. monsicur lui-même. Je ne mentionne ccoi que pour exemplifier mon argument. Pourquoi les hon, membres qui étaient disposés à accepter le projet dans son ensemble, nonobstant cette partie condamnable, -- qui étaient disposés à l'accepter pour les motifs donnés par leurs chefs, comme mesure de compromis, -pourquoi, je le demande, seraient-ils appelés aujourd'hui à voter contrairement à leurs convictions, seulement pour flatter l'amour-propre des hon, messieurs siègeant sur les banquettes ministérielles, qui désirent faire adopter à la chambre une adresse qui, de leur propre aveu, ne doit avoir aueun effet ? (Ecoutez ! écoutez !)

L'Hon. Proc.-Gén. MACDONALD-Je suis convaincu qu'elle deviendra la constitution du pays.

L'Hon. M. HOLTON—L'hon. monsieur se vante qu'elle deviendra la constitution du pays?

L'Hon. Proc.-Gén. MACDONALD—Je veux parler de toute l'Amérique Britannique du Nord.

L'Hon. M. HOLTON-L'hon. mousieur a dit "du pays." L'hon. monsieur admet donc que s'il ne peut obtenir le concours des provinces d'en-bas à cette mesure,—que si elles ne peuvent être persuadées d'accepter ce plan pour reconstruire leurs gouvernements,—il va demander au gouvernement impérial de baser une constitution pour les deux Canadas sur ces résolutions.

L'Hon. Proc.-Gén. MACDONALD— L'hon. monsieur a tiré des conclusions erronées de ce que j'ai dit. Lorsque j'ai dit que je n'avais aucun doute que les résolutions qui sont maintenant devant la chambre deviendrai nt la constitution du pays, je voulais dire que je L'avais pas plus de doute, que je ne doute que je suis ici, qu'elles